

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le

ID : 031-213105612-20220208-D2022_03_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 14
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 3 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 27 janvier, sous la Présidence de Monsieur Marc Péré, Président.

Etaient présents : M. MARC PÉRÉ ; MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC M. DENIS MOLET, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Etaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME MONIQUE GUEDES) ; MME MARIE-LOUISE GRUEL (POUVOIR DONNE A MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA).

Etaient absents excusés : M. YANNICK PUGET, MME RENEE HUMEAU, MME KATY COLDER.

DÉLIBÉRATION n°2022/03

Objet : Budget Primitif 2022 – Subventions aux associations

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2022.

Le Budget Primitif présente un équilibre comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	7 244,00 €	7 244,00 €
Fonctionnement	97 748,65 €	97 748,65 €

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2021 comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2021 reporté en recettes (R002) : 39 248,65 €
- Excédent d'investissement 2021 reporté en recettes (R001) : 1 440,00 €
- Reste à réaliser 2021 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) : 900,00 €

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 18 FEV. 2022

ID : 031-213105612-20220208-D2022_03_2-DE

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'adopter le Budget Primitif 2022

Pour copie conforme,
La Vice- Présidente,
Isabelle Godéas



- Transmis le 18 FEV. 2022
- Affiché le 18 FEV. 2022